

Additif n° 004/A/API/DG/PFMP du 10 SEPT 2025

L'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°002/AONO/API/CIPM/2025 du 13 août 2025 relatif au recrutement d'un service de gardiennage pour l'Agence de Promotion des Investissements.

I- Avis d'appel d'Offres

Au lieu de :

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original marqué comme tel et six copies, devra parvenir à l'Agence de Promotion des Investissements sis à Bastos, Yaoundé, au secrétariat du Directeur Général au plus tard **le 12 septembre 2025 à 12 heures** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/API/DG/CIPM/2025 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN SERVICE DE GARDIENNAGE POUR L'AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (API).

Financement : budget API

Exercice 2025.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps.

En tout état de cause, l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 12 septembre 2025 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de conférences de l'API.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur où l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;

- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- du non-respect d'au moins cinq (05) critères essentiels sur sept (08) ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- absence de la lettre de soumission ;
- absence de l'agrément de l'exercice de la profession signé par le Président de la République.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- planning d'exécution ;
- méthodologie
- qualification du personnel ;
- moyen matériel et logistique ;
- la capacité financière ;
- la preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et TDRS) paraphées et signés ;

II- RPAO

21.6

Les date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :

Date : 12 septembre 2025

Heure : 12 heures

*Le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.
Renseignements à ajouter sur l'enveloppe extérieure :*

25.1

L'Ouverture des offres aura lieu, le 12 septembre 2025 dès 13 heures précises dans la salle de conférences de l'API.

29.

1) Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- du non-respect d'au moins cinq (05) critères essentiels sur sept (08) ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

- absence de la lettre de soumission ;
- absence de l'agrément de l'exercice de la profession signé par le Président de la République.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- planning d'exécution ;
- méthodologie
- qualification du personnel ;
- moyen matériel et logistique ;
- la capacité financière ;
- la preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et TDRS) paraphées et signés.

LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

I - BANQUES

1. Afriland First Bank (First Bank). BP: 11 834. Yaoundé
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM). BP: 2 933. Douala
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME). BP: 12962. Yaoundé
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK). BP: 600 Douala
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC). BP: 1925. Douala
6. Bank Of Africa (Cameroun). BP: 4593. Douala
7. CitiBank Cameroun (CITIGROUP). 4571. Douala
8. Commercial Bank of Cameroon (CBC). BP: 4004. Douala
9. Ecobank Cameroun (ECOBANK). BP: 582. Douala
10. National Financial Credit Bank (NFC-BANK). BP: 6578. Yaoundé
11. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun). BP: 300. Douala
12. Société Générale Cameroun (SGC). BP: 1042. Douala
13. Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC). BP: 1784. Douala
14. Union Bank of Cameroun PLC (UBC). BP: 2088. Douala
15. United Bank of Africa (UBA). BP: 2088. Douala
16. Crédit Communautaire d'Afrique Bank

II - COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. Activa Assurances. B.P: 12 970 Douala
2. -Assurances et Réassurance Afrique (AREA). B.P: 1531. Douala
3. Atlantique Assurances S.A. B.P: 2933. Douala
4. Chanas Assurances S.A. B.P: 4238. Douala
5. Colina Cameroun B.P: 1099. Douala
6. CPA S.A. B.P: 54. Douala
7. Proassur. B.P: 5963. Douala
8. SAAR S.A. B.P: 1011. Douala

9. Nsia Assurances S.A. B.P: 2759. Douala
10. Saham Assurances. B.P: 11 315. Douala
11. Zenith Insurance. B.P: 1540. Douala
12. Royal Onyx Insurance. B.P: 2328. Douala
13. Pro-Assur S.A ;
14. Aréa Assurances S.A, B.P . 1531 Douala ;
15. Bénéficial General Insurance S .A., B.P. 2328 Douala ;
16. CPA S.A., B.P. 54 Douala ;
17. NSIA Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
18. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
19. Saham Assurances S.A., B.P. 11315 Douala

NB : Cette liste étant évolutive, le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage devra s’assurer d’insérer la liste en vigueur lors de l’élaboration du DAO suivant les directives du Ministre en charge des finances

Lire :

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original marqué comme tel et six copies, devra parvenir à l’Agence de Promotion des Investissements sis à Bastos, Yaoundé, au secrétariat du Directeur Général au plus tard **le 22 septembre 2025 à 12 heures** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N N°002/AONO/API/DG/CIPM/2025 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN SERVICE DE GARDIENNAGE POUR L'AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (API).

Financement : budget API

Exercice 2025.

« A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement »

14. Ouverture des plis

L’ouverture des plis se fait en un temps.

En tout état de cause, l’ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 22 septembre 2025 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de conférences de l’API.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d’ouverture ou s’y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d’entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l’autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l’Appel d’Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l’avis d’appel d’offres.

En cas d’absence ou non-conformité d’une pièce du dossier administratif lors de l’ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l’offre sera rejetée.

15.1 Critères éliminatoires

Il s’agit notamment :

- de l’absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l’ouverture des plis ;
- de la non-production au-delà du délai de 48h après l’ouverture des plis d’une pièce du dossier

- administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
 - du non-respect d'au moins cinq (05) critères essentiels sur sept (08) ;
 - de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations au cours des trois dernières années ;
 - de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
 - de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
 - absence de la lettre de soumission ;
 - absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
 - absence de l'agrément de l'exercice de la profession signé par le Président de la République.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- planning d'exécution ;
- méthodologie
- qualification du personnel ;
- moyen matériel et logistique ;
- la capacité financière ;
- la preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et TDRS) paraphées et signés ;

II- RPAO

21.6

Les date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :

Date : 22 septembre 2025

Heure : 12 heures

Le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.

Renseignements à ajouter sur l'enveloppe extérieure :

25.1

L'Ouverture des offres aura lieu, le **22 septembre 2025 à 13 heures** précises dans la salle de conférences de l'API.

29.

1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;

- du non-respect d'au moins cinq (05) critères essentiels sur sept (08) ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- absence de la lettre de soumission ;
- absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- absence de l'agrément de l'exercice de la profession signé par le Président de la République.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- planning d'exécution ;
- méthodologie
- qualification du personnel ;
- moyen matériel et logistique ;
- la capacité financière ;
- la preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et TDRS) paraphées et signés ;

LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

- BANQUES

1. AFRILAND FIRST BANK, BP 11834;
2. ACCESS BANK CAMEROON ;
3. BANCO NACIONAL DE GUINEA EQUATORIAL ;
4. BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN, BP 2933 Douala;
5. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI BANK), BP 600 Douala ;
6. BANQUE INTERNATIONAL DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT, BP 1925 Douala ;
7. CIT BANK Cameroun (CITI Group), BP 4571 Douala;
8. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON, BP 4004 Douala ;
9. ECOBANK CAMEROUN, BP 582 Douala ;
10. LA REGIONALE BANK ;
11. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK, BP 6578 Yaoundé
12. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE AU CAMEROUN, BP 300 Douala ;
13. SOCIETE GENERALE DES BANQUES AU CAMEROUN, BP 4042 Douala
14. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON, BP 1784 ;
15. UNION BANK OF CAMEROON, BP 15669 Douala ;
13. UNITED BANK FOR AFRICA., BP 2088 Douala ;
14. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME), B.P. 12962 YAOUNDE.

II- Compagnies d'assurances

15. CHANAS ASSURANCES SA., BP 109 Douala ;
16. ACTIVA ASSURANCES , BP 12970 Douala ;
17. ATLANTIQUE ASSURANCES S .A., B.P. 2933 Douala ;
18. ZENITH INSURANCE S.A., BP 1540 Douala ;
19. PRO-ASSUR S.A , BP 5963 Douala ;
20. AREA ASSURANCES S.A, B.P 1531 Douala ;
21. BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S .A., B.P. 2328 Douala ;
22. CPA S.A., B.BP. 54Douala ;
23. NSIA ASSURANCES S.A., B.P. 2759 Douala ;
24. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
25. SAHAM ASSURANCES S.A., B.P. 11315 Douala.

NB : Cette liste étant évolutive, le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage devra s’assurer d’insérer la liste en vigueur lors de l’élaboration du DAO suivant les directives du Ministre en charge des finances.

Le reste sans changement.

Fait à Yaoundé, le 10 SEPT 2025

Copies :

- ARMP.

